
Procès-verbal du Conseil Municipal n°6 du 20 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt juin à dix-huit heures trente, se sont réunis les membres du Conseil municipal de la Commune de Vars, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc de LUSTRAC, Maire de Vars, dûment convoqués le 12 juin 2024.

Présents : Jean-Marc De LUSTRAC, Elisabeth LASBUGUES, Bruno CAMY, Maryse POTEL, André PENAUD, Magalie ROUMAGNE, Richard BLET, Béatrice BOUSSETON, Charles BRICAULT, Michelle FABRE, Francis GARCIA, Martine GIVELET, Coralie GUERRY, Gérard HUET, Isabelle MIOCIC, formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : Jacques MAHÉ donne pouvoir à Jean-Marc De LUSTRAC
Damien BEAULIEU donne pouvoir à Charles BRICAULT
Véronique SAVIN donne pouvoir à Béatrice BOUSSETON
Milène CORINI donne pouvoir à Maryse POTEL

Le secrétariat a été assuré par : Bruno CAMY

- ✓ **Signature de la feuille d'émergence**
- ✓ **Adoption du procès-verbal du Conseil municipal n°5 du 22 mai 2024 : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**
- ✓ **Désignation d'un secrétaire de séance : Bruno CAMY**

Modification de l'ordre du Jour : ajout point 2 et 3

- 1) Proposition de reprise du Bar Restaurant**
- 2) Autorisation de signature de la convention 2024 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages**
- 3) Demande de DETR pour financement sonorisation salle des fêtes**
- 4) Révision de la tarification des services périscolaires pour l'année scolaire 2024-2025**
- 5) Redevance d'occupation du domaine public GRDF**
- 6) Dénomination de voies à la Zone d'activité les Coteaux de la Touche**
- 7) Questions et informations diverses**

1) Proposition de reprise du Bar Restaurant

Présentation des projets de reprise du bar restaurant

Le conseil municipal donne son accord de principe sur le choix du candidat et valide une la gratuité du loger pendant 9 mois + 3 mois à 50% pour faciliter l'installation des nouveaux gérants.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ des présents. Madame LASBUGUES est absente lors de ce vote.

2) Autorisation de signature de la convention 2024 de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages (Délibération N°20240602)

Dans le cadre de la campagne de stérilisation des chats errants sur la commune de Vars, une convention de partenariat/prestation avec la Fondation 30 Millions d'Amis doit être signée.

La commune de Vars et la Fondation 30 Millions d'Amis participeront financièrement, chacune, à hauteur de 50% des frais de stérilisations et des puces électroniques selon les modalités indiquées dans la présente convention et suivants les montants maximums suivants :

| Prix stérilisation + identification par puce (Frais de chirurgie compris) | Chat mâle | Chatte femelle | Chatte femelle gestante |
|---|------------|----------------|-------------------------|
| CLINIQUE DE MANSLE | 60 € | 85 € | 95 € |
| AVEC REMISE FONDATION (50% Pris en Charge) | 30€ | 42,5€ | 47,5€ |

Total de 1350€ à financer par la Mairie pour 30 chats à stériliser sur 2024.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3) Demande de DETR pour financement sonorisation salle des fêtes

La commune souhaite sonoriser la salle de fêtes car le matériel actuel ne fonctionne plus ce qui pose problème pour les concerts.

Le budget prévisionnel de l'opération s'élève à 2 785,71 €HT.

Le plan de financement serait le suivant :

| DEPENSES PREVISIONNELLES HT | | RECETTES PREVISIONNELLES HT | |
|-----------------------------|-------------------|-----------------------------|-------------------|
| système audiophony micro | 1 367,37 € | DETR | 1 392,86 € |
| Enceintes et émetteur | 1 418,34 € | Commune de Vars | 1 392,86 € |
| TOTAL HT | 2 785,71 € | TOTAL HT | 2 785,71 € |

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Départ de Madame LASBUGUES à 19h45

4) Révision de la tarification des services périscolaires pour l'année scolaire 2024-2025

Considérant que désormais ce prix de la restauration et des accueils périscolaires sont librement fixés par les collectivités territoriales sous réserve que le prix payé par l'utilisateur doit être inférieur ou égal au coût de fonctionnement du service

Considérant l'inflation de 2,3 % entre 2023 et 2024,

Vu la délibération n°20220506 relative à la mise en place du tarif social pour la restauration scolaire, les tarifs instaurés depuis septembre 2022 sont les suivants et restent inchangés.

| | Quotient familial (€) | Tarif repas | Tarif repas élève hors commune avec QF supérieur à 2001 € |
|------------------|-----------------------|-------------|---|
| Tranche 1 | 0 - 600 | 0,70 € | |
| Tranche 2 | 601 à 2000 | 1,00 € | |
| Tranche 3 | 2001 | 2,55 € | 3,70 € |

A compter de septembre 2024, les tarifs de la cantine scolaire, du transport scolaire et de l'accueil périscolaire seront fixés comme suit :

| | Année scolaire 2024-2025 |
|--|--------------------------|
| Restauration scolaire : | |
| Adultes | 5 € |
| Enseignants tarif subventionné <IB567 | 3,60 € |
| Personnel communal IB<IB567 | 3,20 € |
| Transport scolaire : | |
| Mois complet | 13,80 € |
| Mois comprenant 1 semaine de vacances scolaires | 11,25 € |
| Mois comprenant 2 semaines de vacances scolaires | 7,70 € |
| Garderie : | |
| Garderie du matin OU du soir | 1,65 € |
| Forfait dépassement horaire après 18h45 | 20,00 € |

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

5) Redevance d'occupation du domaine public GRDF

GRDF reverse une redevance pour occupation du domaine public des communes par les ouvrages de distribution de gaz pour 2024.

Pour la commune, en 2024, le montant s'élève à 448 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

Départ de Madame GIVELET à 20h00

Départ de Monsieur CAMY à 20h04

6) Dénomination de voies à la Zone d'activité les Coteaux de la Touche

ZA LES COTEAUX DE LA TOUCHE :

VC 141 : Impasse de la Poulardièrre

Chemin d'exploitation : Rue du Silo

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

7) Questions et informations diverses

- PUV : l'ATD16 a transmis le projet d'appel d'offre
- Bar / Restaurant : Monsieur GENAUD a été contacté pour l'accessibilité

20h35, la séance est levée